Index de l'égalité femmes-hommes

Immobilière 3F, pour l'égalité femmes-hommes

En application de la loi de septembre 2018, un index de l’égalité femmes-hommes est mis à jour et publié chaque année. À compter de l'année 2021, cet Index calculé et publié est un index unique pour dix sociétés 3F.

INDEX DE L’ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

3F s'engage pour atteindre l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans ses sociétés.

94 sur 100 : c’est la note obtenue pour l'année **2022** par dix sociétés 3F, dont Immobilière 3F, pour l’Index de l’égalité femmes-hommes.

Retrouvez sur notre page consacrée à la **note obtenue par le Groupe 3F**, plus d'informations sur le **calcul** de l'index et sur le détail des **notes** obtenues par 3F aux cinq indicateurs relatifs à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES PARMI LES CADRES DIRIGEANT·ES ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Au 31 décembre 2022, pour Immobilière 3F :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Taux de féminisation
Comité de direction	**6**	**7**	**46 %**
Cadres dirigeants	**5**	**9**	**36 %**

L'entreprise satisfait aux exigences de la Loi sur l'égalité économique et professionnelle du 24 décembre 2021, dite **Loi Rixain**.
Cette loi impose de nouveaux quotas concernant les postes de direction pour les entreprises d'au moins 1 000 salarié·es.